

RAPPORT N° 05/7-27
au Conseil Municipal

OBJET

AMENAGEMENT PAYSAGER DE L'ESPACE BAOBAB
AVENANT N° 1 AU MARCHÉ DE TRAVAUX PASSE AVEC APOI (LOT 1)

Par Délibération n° 03/7-38 du 18 décembre 2003, vous avez approuvé le projet d'aménagement de l'Espace Baobab, ainsi que son plan de financement, et autorisé le lancement de la procédure d'appel d'offres.

Par Délibération n° 04/4-03 du 20 août 2004, vous avez autorisé la signature des marchés des Lots 1, 2, 3 et 4.

Lors de l'exécution des prestations, des travaux supplémentaires se sont avérés nécessaires pour le Lot 1, à savoir :

- adaptation des clôtures et murets contre jardins ;
- réalisation de marches d'escalier supplémentaires et pose de bordure avec remise à niveau de regard de visite ;
- travaux de maçonnerie (plots béton et semelle filante) ;
- prolongement du muret parapet contre l'escalier Est ;
- réalisation d'un encoffrement maçonné en protection de l'armoire de comptage électrique.

La réalisation de ces travaux a entraîné :

- une augmentation de 11 885,50 € HT (soit 12 895,77 € TTC), soit + 3,00 % par rapport au marché initial passé avec l'entreprise APOI dont le montant passerait de 383 665,90 € HT (soit 416 277,50 € TTC) à 395 551,40 € HT (soit 429 173,27 € TTC) ;
- une prolongation du délai contractuel de réalisation de trois semaines.

En conséquence, je vous demande :

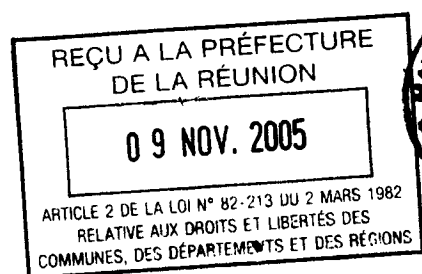
RAPPORT N° 05/7-27

1° d'approuver la réalisation des travaux supplémentaires dans le cadre de l'aménagement paysager de l'Espace Baobab, entraînant une augmentation du montant de 11 885,50 € HT (12 895,77 € TTC) et une prolongation de trois semaines du délai d'exécution du marché passé avec APOI (Lot 1) ;

2° de m'autoriser à signer l'Avenant n° 1 correspondant.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**Pour le Député-Maire absent
Le Premier Adjoint**



[Signature]
Jacques MOREL

**DELIBERATION N° 05/7-27
du Conseil Municipal
en séance du jeudi 3 novembre 2005**

OBJET

**AMENAGEMENT PAYSAGER DE L'ESPACE BAOBAB
AVENANT N° 1 AU MARCHÉ DE TRAVAUX PASSE AVEC APOI (LOT 1)**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu la Délibération n° 03/7-38 en séance du 18 décembre 2003 ;

Vu la Délibération n° 04/4-03 en séance du 20 août 2004 ;

Considérant les crédits inscrits au Budget principal 2005 sous les Chapitre 23 et Article 2318 ;

Sur le RAPPORT N° 05/7-27 du Député-Maire, présenté au nom des Commissions 1° Cadre de Vie et Habitat, et 2° Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

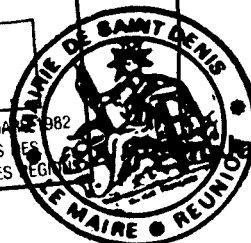
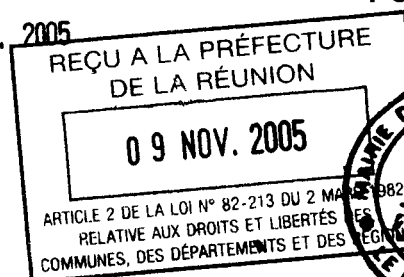
Approuve l'augmentation de 11 885,50 € HT (12 895,77 € TTC) du Lot 1 des travaux d'aménagement paysager de l'Espace Baobab aux Camélias, portant le montant du marché passé avec APOI de 383 665,90 € HT (416 277,50 € TTC) à 395 551,40 € HT (429 173,27 € TTC) et la prolongation de trois semaines du délai contractuel de réalisation.

ARTICLE 2

Autorise le Député-Maire à signer l'Avenant n° 1 correspondant.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 8 NOV. 2005

Pour le Député-Maire absent
Le Premier Adjoint



Jacques MOREL

COMMUNE DE SAINT-DENIS

AMENAGEMENT PAYSAGER DE L'ESPACE BAOBAB LOT 1 / VRD

AVENANT N° 1

1/2

N° d'identification du marché	M04090
Date de signature	07.11.2004
Délai d'exécution (marché initial)	5 mois
Montant des travaux (marché initial)	383 665,90 € HT (416 277,50 € TTC)

Entre

la Commune de Saint-Denis (Maître d'Ouvrage représenté par son Député-Maire) / Hôtel de Ville / 97717 SAINT-DENIS Messag Cedex 9

d'une part,

et

Monsieur MELCHIOR représentant de l'entreprise APOI ayant son siège au 28 bis Rue Mahatma Gandhi / 97419 LA POSSESSION

d'autre part,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT.

ARTICLE 1 OBJET DU PRESENT AVENANT

Le présent Avenant n° 1 a pour objet :

- d'une part, de prendre en compte certains travaux supplémentaires rendus nécessaires par des adaptations sur le chantier conformément aux devis demandés ;
- d'autre part, de rallonger le délai d'exécution des travaux de trois semaines pour des raisons d'approvisionnement de mobilier retardé (décalage d'arrivée de bateau).

ARTICLE 2 NOUVEAU MONTANT DU MARCHE

Montant du marché initial	383 665,90 € HT
Plus-value des travaux supplémentaires	+ 11 885,50 € HT
soit 3,00 % du montant du marché initial	

Nouveau montant du marché	395 551,40 € HT
soit	429 173,27 € TTC

ARTICLE 3 DELAIS

Les délais initialement prévus à cinq mois sont prolongés de trois semaines.

ARTICLE 4 DISPOSITIONS GENERALES

Tous les articles du marché non contraires aux clauses du présent Avenant restent inchangés.

Fait à LA POSSESSION,
Le
(en trois exemplaires)

L'entrepreneur
APOI

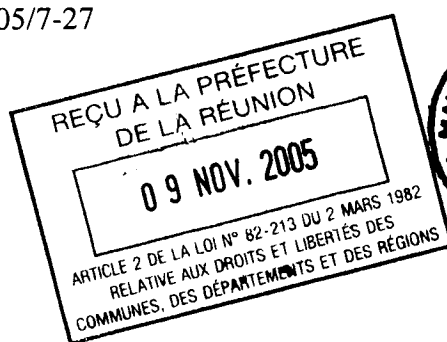
Le maître d'œuvre
SODEXI

Le maître d'ouvrage
La Commune de Saint-Denis

AVENANT notifié le

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis
en séance du jeudi 3 novembre 2005
et annexé à la Délibération n° 05/7-27

**Pour le Député-Maire absent
Le Premier Adjoint**



Morel MOREL

RAPPORT N° 05/7-27
au Conseil Municipal

OBJET

AMENAGEMENT PAYSAGER DE L'ESPACE BAOBAB
AVENANT N° 1 AU MARCHÉ DE TRAVAUX PASSE AVEC APOI (LOT 1)

Par Délibération n° 03/7-38 du 18 décembre 2003, vous avez approuvé le projet d'aménagement de l'Espace Baobab, ainsi que son plan de financement, et autorisé le lancement de la procédure d'appel d'offres.

Par Délibération n° 04/4-03 du 20 août 2004, vous avez autorisé la signature des marchés des Lots 1, 2, 3 et 4.

Lors de l'exécution des prestations, des travaux supplémentaires se sont avérés nécessaires pour le Lot 1, à savoir :

- adaptation des clôtures et murets contre jardins ;
- réalisation de marches d'escalier supplémentaires et pose de bordure avec remise à niveau de regard de visite ;
- travaux de maçonnerie (plots béton et semelle filante) ;
- prolongement du muret parapet contre l'escalier Est ;
- réalisation d'un encoffrement maçonné en protection de l'armoire de comptage électrique.

La réalisation de ces travaux a entraîné :

- une augmentation de 11 885,50 € HT (soit 12 895,77 € TTC), soit + 3,00 % par rapport au marché initial passé avec l'entreprise APOI dont le montant passerait de 383 665,90 € HT (soit 416 277,50 € TTC) à 395 551,40 € HT (soit 429 173,27 € TTC) ;
- une prolongation du délai contractuel de réalisation de trois semaines.

En conséquence, je vous demande :

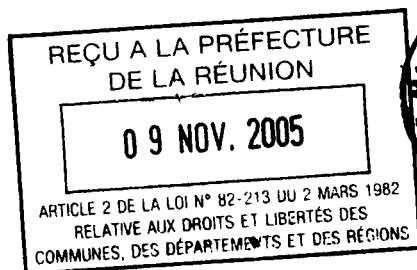
RAPPORT N° 05/7-27

1° d'approuver la réalisation des travaux supplémentaires dans le cadre de l'aménagement paysager de l'Espace Baobab, entraînant une augmentation du montant de 11 885,50 € HT (12 895,77 € TTC) et une prolongation de trois semaines du délai d'exécution du marché passé avec APOI (Lot 1) ;

2° de m'autoriser à signer l'Avenant n° 1 correspondant.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**Pour le Député-Maire absent
Le Premier Adjoint**



Yves MOREL

DELIBERATION N° 05/7-27
du Conseil Municipal
en séance du jeudi 3 novembre 2005

OBJET

AMENAGEMENT PAYSAGER DE L'ESPACE BAOBAB
AVENANT N° 1 AU MARCHÉ DE TRAVAUX PASSE AVEC APOI (LOT 1)

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu la Délibération n° 03/7-38 en séance du 18 décembre 2003 ;

Vu la Délibération n° 04/4-03 en séance du 20 août 2004 ;

Considérant les crédits inscrits au Budget principal 2005 sous les Chapitre 23 et Article 2318 ;

Sur le RAPPORT N° 05/7-27 du Député-Maire, présenté au nom des Commissions 1° Cadre de Vie et Habitat, et 2° Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ARTICLE 1

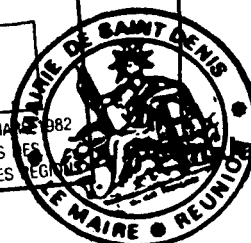
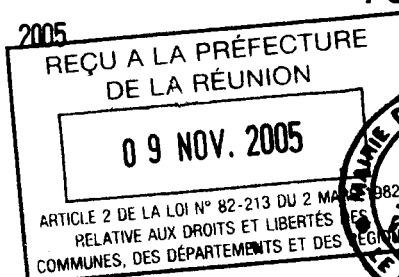
Approuve l'augmentation de 11 885,50 € HT (12 895,77 € TTC) du Lot 1 des travaux d'aménagement paysager de l'Espace Baobab aux Camélias, portant le montant du marché passé avec APOI de 383 665,90 € HT (416 277,50 € TTC) à 395 551,40 € HT (429 173,27 € TTC) et la prolongation de trois semaines du délai contractuel de réalisation.

ARTICLE 2

Autorise le Député-Maire à signer l'Avenant n° 1 correspondant.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 8 NOV. 2005

Pour le Député-Maire absent
Le Premier Adjoint



Jacques MOREL

COMMUNE DE SAINT-DENIS

AMENAGEMENT PAYSAGER DE L'ESPACE BAOBAB LOT 1 / VRD

AVENANT N° 1

1/2

N° d'identification du marché	M04090
Date de signature	07.11.2004
Délai d'exécution (marché initial)	5 mois
Montant des travaux (marché initial)	383 665,90 € HT (416 277,50 € TTC)

Entre

la Commune de Saint-Denis (Maître d'Ouvrage représenté par son Député-Maire) / Hôtel de Ville / 97717 SAINT-DENIS Messag Cedex 9

d'une part,

et

Monsieur MELCHIOR représentant de l'entreprise APOI ayant son siège au 28 bis Rue Mahatma Gandhi / 97419 LA POSSESSION

d'autre part,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT.

ARTICLE 1 OBJET DU PRESENT AVENANT

Le présent Avenant n° 1 a pour objet :

- d'une part, de prendre en compte certains travaux supplémentaires rendus nécessaires par des adaptations sur le chantier conformément aux devis demandés ;
- d'autre part, de rallonger le délai d'exécution des travaux de trois semaines pour des raisons d'approvisionnement de mobilier retardé (décalage d'arrivée de bateau).

ARTICLE 2 NOUVEAU MONTANT DU MARCHE

Montant du marché initial	383 665,90 € HT
Plus-value des travaux supplémentaires	+ 11 885,50 € HT
soit 3,00 % du montant du marché initial	

Nouveau montant du marché	395 551,40 € HT
soit	429 173,27 € TTC

ARTICLE 3 DELAIS

Les délais initialement prévus à cinq mois sont prolongés de trois semaines.

ARTICLE 4 DISPOSITIONS GENERALES

Tous les articles du marché non contraires aux clauses du présent Avenant restent inchangés.

Fait à LA POSSESSION,
Le
(en trois exemplaires)

L'entrepreneur
APOI

Le maître d'œuvre
SODEXI

Le maître d'ouvrage
La Commune de Saint-Denis

AVENANT notifié le

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis
en séance du jeudi 3 novembre 2005
et annexé à la Délibération n° 05/7-27

Pour le Député-Maire absent
Le Premier Adjoint



Morel MOREL